

JOURNAL DE LA SOCIÉTÉ STATISTIQUE DE PARIS

JSFS

Vie de la société

Journal de la société statistique de Paris, tome 44 (1903), p. 1-6

[<http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__1_0>](http://www.numdam.org/item?id=JSFS_1903__44__1_0)

© Société de statistique de Paris, 1903, tous droits réservés.

L'accès aux archives de la revue « Journal de la société statistique de Paris » (<http://publications-sfds.math.cnrs.fr/index.php/J-SFdS>) implique l'accord avec les conditions générales d'utilisation (<http://www.numdam.org/conditions>). Toute utilisation commerciale ou impression systématique est constitutive d'une infraction pénale. Toute copie ou impression de ce fichier doit contenir la présente mention de copyright.

NUMDAM

Article numérisé dans le cadre du programme
Numérisation de documents anciens mathématiques
<http://www.numdam.org/>

JOURNAL

DE LA

SOCIÉTÉ DE STATISTIQUE DE PARIS

N° 1. — JANVIER 1903.

I

PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 17 DÉCEMBRE 1902.

SOMMAIRE — Adoption du procès-verbal de la séance précédente — Observations à l'occasion dudit procès-verbal : MM Yves Guyot et Bonnard — Election définitive de trois membres titulaires — Nécrologie. — Présentation d'ouvrages par M le Secrétaire général et M March. — Communication de M Gaudin sur les effets de commerce en France et à l'étranger : L'escompte. — Discussion . MM Yves Guyot, Georges Lévy, Cadoux, Mercet, Neymarck, des Essars — Proclamation des résultats du scrutin pour le renouvellement partiel du Bureau et du Conseil.

La séance est ouverte à 9 heures sous la présidence de M. Mercet. Le procès-verbal de la précédente séance est adopté. A cette occasion, M. Yves Guyot demande la parole pour présenter quelques observations. Il s'exprime ainsi :

« M. Cadoux, dans son intéressante communication, avait dit qu'on construisait en ce moment à Brest une cale de radoub de 213 mètres de longueur. J'avais été étonné. L'amiral Réveillère m'a écrit qu'il en était question, mais que les concours de la chambre de commerce, du département et de la marine militaire n'étaient pas encore requis.

« M. Cadoux avait ajouté au courant de la discussion que le *Deutschland* et le *Kaiser Wilhelm* faisaient en ce moment un service d'hiver entre Naples et les États-Unis. D'après les renseignements officiels que j'ai reçus, le *Deutschland*, après être resté environ six mois en réparation à Hambourg, a repris, il y a six semaines, le service entre ce port et New-York. Quant au *Kaiser Wilhelm* il n'a pas cessé de naviguer entre Bremerhafen et New-York. »

La parole est donnée ensuite à M. Bonnard qui demande à émettre quelques réflexions complémentaires au sujet de la question traitée dans la dernière séance.

En face du trust de l'Océan (trust anglais, allemand, américain), des grèves et devant le succès de nos voisins (concentration de voies d'accès, outillage perfectionné, franchises sur quelques points, tandis que nous tenons le plus possible la balance égale entre soixante-neuf ports), la France, dit-il, ne doit pas perdre plus longtemps ses avantages géographiques, et la création de zones franches, actuellement à l'ordre du jour, tend à s'imposer.

M. Bonnard croit devoir rappeler à ce propos qu'un nom mérite d'être prononcé dans la discussion. Il apparaît dans un avenir prochain comme le premier, pour le commerce et la défense : c'est celui de Bizerte, port de guerre, porte de sortie des minerais de l'Ouenza, et plus tard peut-être des phosphates de Thala, enfin port et zone franche.

Il ne dépend pas de nous d'avoir un point d'appui pour notre flotte dans le bassin oriental de la Méditerranée, à Mitylène ou ailleurs, mais ici nous n'avons qu'à vouloir. Bizerte sera un port non seulement de refuge et de radoub, mais même de ravitaillement, notamment en charbon pour les flottes française et russe, en regard des autres flottes étrangères.

Au sujet de la prétendue incompatibilité des ports de guerre et de commerce, on est remonté à Colbert, mais les conditions commerciales se sont très profondément modifiées pour ne pas dire renversées. Bizerte, avec son lac de 15 000 hectares, son avant-port de 70 hectares, comporte aisément, outre le port de guerre, un port de commerce et un port franc parfaits pour la main-d'œuvre, les réquisitions, le ravitaillement en vivres, le ravitaillement en charbon de guerre, c'est-à-dire en charbon de vitesse, sans fumée, sans cesse renouvelé, toujours frais.

Il faut du charbon à Bizerte et il n'y en a pas (1).

Quel fret amènera à Bizerte le charbon à bon marché ?

La France vient de donner récemment à Tunis (port de 12 hectares seulement, chenal de 10 kilomètres de long) le fret des phosphates de Thala : elle l'a refusé à Bizerte et ce malgré l'avis des hommes les plus compétents.

Restent les minerais de l'Ouenza, qui peuvent donner au moins 300 000 tonnes par an au port de sortie. Ces minerais seraient portés, par exemple, à Cette, où il y a un établissement du Creusot, et le charbon de Bessèges, de la Grand-Combes viendrait en retour, sans compter celui de Cardiff.

Ce charbon, avec ce qui resterait à Bizerte de ces abondants minerais, permettrait la métallurgie du fer à Bizerte, qui aurait pour clients : notre camp retranché de l'Afrique du Nord, le port de commerce, le port franc. C'est sans bourse délier que la France peut faire de Bizerte un grand port de commerce, un grand centre métallurgique, le chemin de fer qui transporterait les minerais étant à la charge du concessionnaire (2).

Au point de vue du fret de retour des navires charbonniers et de l'avenir de Bizerte comme port de commerce, M. Bonnard croit devoir citer l'extrait suivant d'un article de M. le sénateur Boudenoot, paru dans la *Revue politique et parlementaire* (3) :

« Les minerais des Nefzas et les gisements de calamines de la région fourniront au port de Bizerte — l'engagement en est pris — un trafic annuel de 62 000 tonnes ; il viendra s'y ajouter, dans un avenir prochain, un tonnage quatre à cinq fois plus considérable encore, lorsqu'on mettra en valeur les richesses minérales aujourd'hui reconnues près de la frontière d'Algérie, et qui sont dans la zone d'attraction de Bizerte. Cette ville aura donc bientôt ce qu'elle désire justement, je le répète, c'est-

(1) Le *Daily Graphic* publie une interview de lord Charles Beresford dans laquelle celui-ci dit que, si la guerre avait été déclarée en 1899, la flotte de la Méditerranée n'aurait trouvé que 40 000 tonnes de charbon à Malte et 13 000 à Gibraltar, c'est-à-dire de quoi l'alimenter pendant quelques semaines. Lord Charles Beresford ajoute : « J'ai menacé de donner ma démission si l'on n'augmentait pas les approvisionnements ; ce n'était pas mon affaire, je commandais en second et n'étais nullement responsable. En réalité, j'aurais dû être traduit en conseil de guerre pour avoir outrepassé mes devoirs et ma responsabilité. » (*Courrier de Bizerte*, 02, 3, 27.)

(2) « Nous savons qu'un syndicat, dont font partie la plupart des grandes usines métallurgiques de France, dispose de 40 millions pour exploiter les minerais de fer qu'on vient de découvrir en Algérie, au Djebel Ouenza ; qu'il est prêt à commencer cette entreprise gigantesque — on se propose d'extraire annuellement plus d'un million de tonnes — à la seule condition qu'on lui permette de construire, à ses frais, risques et périls, un chemin de fer à double voie large, qui reliera directement la mine au port de Bizerte ; c'est, en effet, ce port qui a été choisi par le syndicat à l'exclusion de tout autre. » (*Courrier de Bizerte*, 02, 11, 12.)

(3) Numéro du 1^{er} octobre 1902. — *La Tunisie et les chemins de fer*.

à-dire un grand port commercial à côté de son grand port militaire ; et je ne suis pas de ceux qui disent qu'ils ne peuvent exister à côté l'un de l'autre. C'est possible, sinon partout du moins à Bizerte mieux qu'ailleurs, et j'en tombe d'accord avec l'amiral qui dirige les importants travaux entrepris là-bas, grâce à l'étendue et aux ressources multiples que présente sa merveilleuse rade intérieure. »

En résumé, la civilisation attend, à Bizerte, un port franc sur la route, entre l'Extrême-Orient et l'Europe du Nord ou l'Amérique, quelque chose comme le Singapour de la Méditerranée, en même temps qu'un vrai point d'appui en face de Toulon.

Il est procédé à l'élection définitive de MM. de Larivière, Renard et Dubois, dont les candidatures avaient été présentées à la dernière séance. Ces Messieurs sont élus à l'unanimité.

M. le PRÉSIDENT déclare ouvert le scrutin pour le renouvellement partiel des membres du bureau du Conseil. Il dépose dans l'urne les bulletins de vote sous pli cacheté qui ont été envoyés par les membres titulaires empêchés d'assister à la Séance et annonce que le scrutin sera clos à dix heures.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dit qu'il a reçu une carte de la famille Cotard dont le décès avait été signalé lors de la dernière séance. Il signale encore le décès d'un membre fondateur : M. le Dr Niobey, décès déjà ancien mais dont il vient seulement d'être informé.

M. le SECRÉTAIRE GÉNÉRAL dépose sur le bureau, au nom de l'auteur, le tome premier des *Finances contemporaines* (Trente années financières), 1872-1901, de M. Alfred Neymarck, ancien Président de la Société de statistique. Cet ouvrage aura six volumes. Le tome premier qui vient de paraître publie une étude, année par année depuis 1872, sur tous les principaux faits économiques, financiers, politiques qui se sont produits. Pour les sujets qui seront compris dans les autres volumes de 1872 à 1901, M. Alfred Neymarck a adopté les grandes divisions suivantes : Finances d'État, Budgets, Questions financières, Économie politique et Statistique, Finances pures et appliquées, Chemins de fer, Travaux publics, Institutions et questions de Crédit, Législation financière et fiscale, etc. Les *Finances contemporaines* sont un véritable recueil de documents et d'appréciations sur une quantité de faits et d'événements aujourd'hui oubliés.

M. le Secrétaire général signale encore, comme transmis depuis la dernière séance, une brochure intitulée : *La Fondation universitaire de Belleville*, par M. Jacques Bardoux, sans compter les documents officiels et les nombreux périodiques dont on trouvera plus loin la liste, page 39.

M. Lucien MARCH présente un petit ouvrage offert à la Société de Statistique par son auteur M. F. Simiand, bibliothécaire au Ministère du Commerce, et ayant pour titre : *Essai sur le prix du charbon en France et au XIX^e siècle*. Un compte rendu bibliographique de cet ouvrage, par M. March, sera publié dans le prochain numéro.

L'ordre du jour appelle la communication de M. Gaudin sur les effets de commerce en France et à l'étranger, l'escompte. Cette intéressante communication, qui paraîtra dans le prochain numéro, donne lieu à la discussion qui suit :

M. Yves GUYOT se demande si la proportion de $\frac{1}{5}$ ou $\frac{1}{6}$ indiquée par M. Gaudin pour les effets irréguliers n'est pas exagérée.

M. Raphaël Georges LÉVY dit que ces effets ne sont pas tous des effets de complaisance, à beaucoup près. Beaucoup d'entre eux, comme l'a indiqué M. Gaudin, correspondent à de véritables ouvertures de crédit personnel. Mais M. Gaudin semble faire coïncider l'augmentation du montant total des effets avec une augmentation de la part qui revient aux effets irréguliers.

Ce serait un résultat fâcheux ; en Allemagne, par exemple, les chiffres fournis sont l'indice d'une prospérité croissante. Cette prospérité est-elle nécessairement accompagnée d'une création plus active de mauvais papier ?

L'infériorité des chiffres relatifs à l'Angleterre appelle aussi une autre explication. D'abord, M. Lévy ne pense pas que la chute de la courbe tracée par M. Gaudin soit une conséquence de la guerre du Transvaal ; en effet, le mouvement commence

dès 1892. N'y-a-il pas là plutôt un phénomène analogue à ce qui se passe en matière monétaire ? En Angleterre on fait un gros chiffre d'affaires avec peu de monnaie, peut-être emploie-t-on aussi relativement peu d'effets commerciaux et pratique-t-on plus fréquemment qu'en France le crédit personnel.

M. CADOUX confirme ce dernier point. Par exemple, à Londres, les employés de l'État et des grandes collectivités peuvent effectuer des achats de certaine nature, de mobilier par exemple, sans autre garantie que leur parole. Ils paient à terme, mais sans avoir accepté d'effets commerciaux.

M. le PRÉSIDENT, invité par M. Gaudin à bien vouloir donner son avis sur la communication qu'il vient d'avoir l'honneur de faire à la Société, s'empresse de déférer au désir exprimé. Il félicite M. Gaudin de son travail si complet; il ne lui fera qu'un reproche, il le trouve, dans certaines parties, trop pessimiste, et il estime que s'il est souvent présenté aux banquiers, à l'escompte, du papier de circulation ou de renouvellement, il en est beaucoup, et c'est la majeure partie, qui est vraiment la représentation d'affaires saines, bonnes, qui se dénouent exactement aux échéances. M. Mercet est amené à définir rapidement les principes qui sont à la base des affaires de banque proprement dites, qu'elles soient conclues par des banquiers privés ou par des Établissements de crédit. Il défend ces derniers contre toutes les attaques et les conceptions erronées dont ils sont souvent l'objet de la part de personnes qui en ignorent le mécanisme et ne soupçonnent pas les nombreux services qu'ils rendent au public. On les accuse de drainer les capitaux, de les accaparer, d'empêcher qu'ils se dirigent sur des entreprises qui les utiliseraient avec empressement. M. Mercet explique que les Établissements de crédit ont à gérer trois natures de ressources :

Les dépôts à vue, qui sont exigibles à première demande et qui trouvent leur meilleur emploi dans le papier escompté dont nous entretenait à l'instant M. Gaudin, papier qui peut à tout instant être réescompté à la Banque de France;

Les dépôts à diverses échéances, de trois mois et au delà, qui permettent des emplois à remboursements un peu moins immédiats, tels que : avances sur titres, crédits à court terme pour affaires spéciales, etc., etc.;

Enfin, le capital et les réserves, qui ne peuvent jamais être réclamés, qui forment la garantie de toutes les opérations des Établissements et qui sont employés en escomptes, en reports, en valeurs de portefeuille, en crédits divers.

En dehors des facilités données au commerce, celles données au public par les Établissements de crédit sont très heureuses.

Elles évitent aux particuliers de garder chez eux trop de fonds qui peuvent leur être dérobés, soit par du personnel, employé ou domestique, soit par des voleurs de profession. Même sécurité et mêmes facilités pour les titres déposés.

La profession de banquier est une des plus délicates à exercer, et il est certain que les dangers, qu'a signalés M. Gaudin, d'être facilement trompé existent et doivent être l'objet de la plus sérieuse attention; mais, d'autre part, M. Mercet est heureux de constater que l'ensemble du commerce est sain, loyal, honnête; il signale, en passant, que, comparé au total des escomptes pratiqués dans le cours d'une année, le contentieux, inévitable sur une si grande quantité d'affaires traitées, est réellement dans une proportion insignifiante.

M. Mercet ajoute qu'à son avis l'exercice de la banque en province, par des maisons particulières, est beaucoup plus délicat que pour les grands Établissements de crédit qui y possèdent des succursales. Les banquiers privés, avant dans les villes où ils sont établis des relations personnelles de parenté, d'amitié, sont souvent dans l'impossibilité de refuser les services de banque qu'on leur demande et sont, malgré eux, entraînés dans des immobilisations qui dégénèrent facilement en commandite et paralysent la disponibilité du capital. Savoir et pouvoir refuser certaines affaires sont une des forces de la profession de banque.

M. Mercet termine en remerciant, au nom de la Société, M. Gaudin, des intéressantes considérations que renferme son mémoire, et s'excuse d'avoir retenu si longtemps l'attention de l'assemblée.

M. Alfred NEYMARCK demande à faire remarquer, en réponse à diverses observa-

tions soulevées par l'intéressant travail de M. Gaudin, que si le montant des effets de commerce paraît être moins élevé en Angleterre qu'en France, c'est que les moyens de crédit, de paiements, de compensation des dettes diffèrent dans les deux pays.

En ce qui concerne le montant total des escomptes d'effets de commerce en France, M. Alfred Neymarck dit qu'il faut bien prendre garde, dans une statistique de cette nature, à ne pas commettre des doubles et même des triples, des quadruples emplois : il faut éviter de confondre le montant des effets créés avec celui des effets escomptés. Un effet de commerce, aussitôt après avoir été créé, peut être escompté plusieurs fois avant d'être finalement présenté au tireur et être payé.

Par le montant annuel des droits de timbre perçus par l'enregistrement, étant donné que ces droits sont de tant pour cent, on peut savoir exactement le chiffre des effets de commerce créés.

Quant à celui des effets de commerce escomptés, on peut le connaître approximativement, en suivant les rapports des grands établissements financiers et de la Banque de France où convergent en dernière analyse presque tous les effets de commerce, ou du moins la majeure partie. On peut également suivre ce mouvement, mais d'une façon plus imparfaite, en consultant les opérations de la Chambre de compensation.

En 1900 les escomptes commerciaux et effets présentés à l'encaissement au Crédit Lyonnais, au Comptoir National d'Escompte, à la Société Générale ont dépassé 47 milliards si on comprend la Banque de France. Ce chiffre n'avait pas encore été atteint. Le mouvement des opérations de la Chambre de compensation, en 1900, n'avait jamais été aussi élevé. En 1901, le montant des escomptes à la Banque de France, au Crédit Lyonnais, au Comptoir d'Escompte, à la Société Générale a été de 45 milliards et l'année 1902 ne s'en éloignera pas sensiblement, si même elle ne le dépasse.

On dit avec raison que, plus les capitaux circulent, plus ils sont productifs. On peut dire de même que plus les effets de commerce circulent, plus les transactions sont actives et nombreuses. Or, à ce point de vue, la statistique des effets de commerce créés et escomptés en France est un indice concluant. Cette statistique démontre que les affaires en général, loin de subir une dépression, prennent chaque année une activité nouvelle et c'est encore là une réponse faite de chiffres précis aux alarmistes qui prétendent toujours que notre pays voit ses affaires diminuer et se ruine.

M. Raphaël Georges LÉVY voudrait que l'on complétât la statistique présentée par M. Gaudin en déterminant la proportion des effets passés au contentieux et de ceux qui sont restés impayés.

M. DES ESSARS doit faire quelques réserves sur les observations si intéressantes présentées par M. Gaudin ; il pense que la grande quantité d'effets de commerce créés en France est un sérieux avantage pour le commerce qui, par le moyen de l'escompte, se procure immédiatement l'argent des marchandises qu'il a vendues.

En Allemagne, où les effets sont en moins grand nombre, les commerçants sont obligés de conserver un fonds de roulement assez élevé qui les grève sans utilité.

L'augmentation des effets de commerce en France vient sans doute des petites valeurs de 10 fr. et au-dessous qui pullulent surtout depuis que la Banque les admet à l'escompte. Le résultat est qu'en 1901 la Banque de France a escompté 9 936 millions de francs divisés en 16 867 000 effets, la même année la Banque d'Allemagne a escompté 4 538 000 effets pour 10 928 millions de francs. Sans doute, on fait trop chez nous de ce qu'en termes du métier on appelle des *broches*, mais il faut reconnaître que tout le papier est généralement sain et qu'il se paie bien.

Il y aurait probablement avantage à remplacer le papier de commandite dont parle M. Gaudin par des crédits personnels tels qu'ils sont pratiqués dans les banques d'Ecosse et dans les Enskilda Bank de Suède, mais les idées du public ne sont pas attirées vers ces institutions et il y a là un progrès qu'il sera difficile de réaliser.

Personne ne demandant plus la parole, M. le PRÉSIDENT déclare la discussion close.

Au cours de la discussion a eu lieu le dépouillement du scrutin pour le renouvel-

lement partiel du Bureau et du Conseil. Nombre de votants : 72. Majorité absolue : 37.

En voici les résultats proclamés par M. le Président :

<i>Président</i> pour 1903 : M. Schelle	71 voix.
<i>Vice-président</i> pour trois ans : M. Arthur Fontaine . . .	71 —
<i>Secrétaire général</i> pour trois ans : M. E. Flechey. . . .	70 —
<i>Trésorier archiviste</i> pour trois ans : M. P. Matrat. . . .	71 —
<i>Membre du Conseil</i> pour deux ans : M. G. Cadoux	71 —
— pour trois ans : M. Paul Doumer . . .	71 —
— pour trois ans : M. Payelle	72 —

L'ordre du jour de la séance de janvier est fixé comme suit :

1° *Installation du nouveau Président.*

2° *Une enquête statistique sur les conditions et les résultats de l'apprentissage industriel*, par M. March.

3° *Résultats statistiques des élections législatives de 1902*, par M. Macquart.

La séance est levée à dix heures trois quarts.

Le Secrétaire général,
E. FLECHEY.

Le Président,
E. MERCET.
